



Schéma directeur agricole de Marseille Provence métropole

Evolutions de l'agriculture, analyse et propositions en faveur d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine

Présentation des enjeux en fonction des axes stratégiques définis

2014

Sommaire

Editorial du président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.....	4
Editorial du président de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.....	5
Introduction	6
1 Contexte et objet de la démarche.....	7
2 Evolutions de l'agriculture, analyse et propositions en faveur d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté Urbaine	8
2.1 Méthodologie.....	8
2.2 Quatre territoires agricoles ont été identifiés sur MPM	9
2.2.1 Au Nord Ouest	9
2.2.2 Le secteur Centre.....	11
2.2.3 Cassis et Roquefort la Bédoule	13
2.2.4 La Ciotat, Gémenos et Ceyreste	15
2.3 Synthèse : une agriculture périurbaine fragilisée	17
2.3.1 Le SCOT et les documents d'urbanisme pérennisent les espaces agricoles ...	17
2.3.2 L'évolution des surfaces agricoles reflète la forte pression foncière	17
2.3.3 Des liens forts entre agriculture et environnement.....	19
2.3.4 Un important bassin de consommation qui offre des perspectives de développement.....	20
3 Présentation des enjeux en fonction des axes stratégiques	22
3.1 Axe 1 : Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus	22
3.2 Axe 2 : La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles.....	23
3.3 Axe 3 : L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité	24
3.4 Axe 4 : L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité	25
3.5 Axe 5 : Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication.....	26
3.6 Autre action.....	27
4 Suites de la démarche.....	27

Editorial du président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Le territoire de Marseille Provence Métropole est composé d'une mosaïque de paysages. Cette diversité fait son charme. Avec le climat, elle est un des facteurs de notre formidable attractivité.

Villages, cabanons, quartiers périphériques à flanc de collines ou quartiers historiques, ville constituée et dense avec ses larges boulevards haussmanniens, ses typiques « 3 fenêtres Marseillais », sa nouvelle skyline avec l'opération Euroméditerranée, mais aussi ses tissus des bords de mer aux ambiances littorales composent la partie urbanisée et un tiers environ de notre territoire.

Mais ce dernier est principalement façonné par ses espaces naturels et par ses reliefs qui donnent une identité forte et particulière à Marseille Provence Métropole. Avec la mer, calanques et collines forment un horizon des plus offerts à la vue des habitants, et des touristes de passage.

Et l'agriculture dans tout cela ? Bien que ne représentant que 3 % de notre territoire, elle participe à cette mosaïque de paysages. Vignobles sur Cassis et Roquefort-la-Bédoule, maraîchage sur Allauch, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, et demain Septèmes-les-Vallons, oliveraies, plaine céréalière sont autant de productions qui concourent à la diversité de nos paysages. Sans oublier ni le sylvopastoralisme qui à partir de l'expérience emblématique du Rove, fait des émules sur d'autres communes, ni les avancées récentes acquises lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

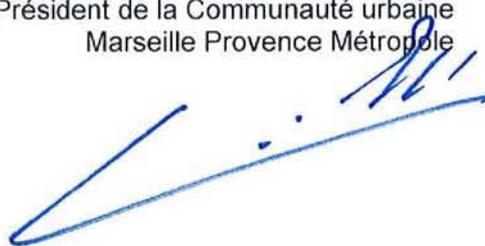
Ces espaces agricoles représentent également des coupures à l'urbanisation et des refuges pour la biodiversité, précieux pour notre territoire en participant au réseau des corridors écologiques connectés à la trame verte et bleue.

Cependant, n'oublions pas le rôle premier de notre agriculture. Celle d'une activité économique soumise à de fortes contraintes urbaines, mais pouvant bénéficier paradoxalement des atouts de cette proximité de la ville.

Pour tout cela, depuis une dizaine d'années, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans une politique de maintien de cette agriculture, qui même si elle a connu une déprise, ne peut et ne doit disparaître de notre territoire.

Eugène Caselli

Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole



Editorial du président de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

C'est bien perché que la Chambre d'Agriculture se doit de défendre l'ensemble des espaces agricoles du département, qu'elle est particulièrement vigilante au maintien des espaces agricoles périurbains. Toute contribution à leur protection a, en effet, valeur d'exemple pour l'ensemble du territoire. C'est le cas sur Marseille Provence Métropole qui dispose des espaces agricoles les plus périurbains.

Nous nous appliquons donc, avec la Communauté urbaine, à la défense de ces espaces. Dans le même temps, nous savons bien que si un bassin de consommation aussi important, aux « portes » des zones agricoles, constitue une opportunité, l'accès au foncier est un des principaux freins au développement de l'agriculture. C'est pourquoi, dès 2004, nous nous sommes efforcés de convaincre l'ensemble de nos partenaires que l'agriculture fait partie intégrante du projet de territoire et donc que la protection du foncier devait être accompagnée d'une politique agricole dynamique.

Marseille Provence Métropole l'a bien compris. Dans le même temps qu'elle affichait la préservation absolue des zones agricoles réglementaires dans le SCoT, elle a répondu à nos attentes : en mettant en place des outils en partenariat avec la SAFER, elle garantit la vocation agricole des terrains mis en vente en zone agricole et favorise ainsi l'installation de jeunes agriculteurs et la création d'emplois.

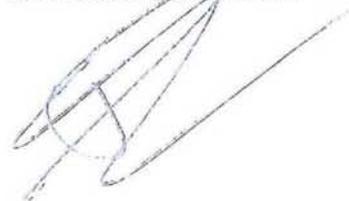
L'agriculture ne sera durable que si elle est économiquement viable. C'est pourquoi nous nous devons d'accompagner les exploitations agricoles pour leur assurer un environnement qui leur permet de se développer dans les meilleures conditions possibles.

Si l'agriculture contribue à la richesse économique du territoire, elle remplit des fonctions qui sont d'autant plus prégnantes que l'espace agricole est limité. En premier lieu, la fonction alimentaire : pour la population marseillaise, une production de proximité c'est avoir la possibilité de vérifier la qualité du produit et de bénéficier de produits frais. En second lieu, la fonction environnementale et paysagère : les vignobles de Cassis sont un exemple saisissant. Enfin, la fonction sociale : la vente directe, les marchés, les visites d'exploitation, contribuent au lien social ville-campagne.

C'est pourquoi, nous nous sommes engagés, au côté de la Communauté urbaine, à élaborer un Schéma directeur agricole communautaire qui permet de prendre en compte tous les enjeux de l'agriculture en coordonnant l'ensemble des actions.

Claude Rossignol

Président de la Chambre d'Agriculture
des Bouches-du-Rhône



Introduction

Convaincre mieux que contraindre pourrait être la devise mise en œuvre ces dernières années pour protéger les derniers espaces agricoles de Marseille Provence Métropole.

Après le constat alarmant de voir disparaître définitivement les derniers hectares de zones agricoles, la Communauté urbaine a fait le choix de les préserver de manière durable à travers les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) dont elle a la gestion avec les communes, mais aussi grâce à la mise en œuvre d'une politique partenariale d'intervention foncière.

Au fil des années, la problématique agricole a trouvé sa place dans le travail entre les élus et au sein de l'administration communautaire. Particulièrement ces cinq dernières années, de nombreuses initiatives ont été entreprises, notamment dans le domaine du développement économique agricole.

Rappelons que c'est par la question foncière que MPM est compétente dans ce domaine. Des outils commencent à être efficaces tels que la convention d'intervention foncière et la convention d'aménagement rural conclues avec la SAFER, qui aident à construire des projets concrets.

En effet, une des leçons à retenir est qu'en agriculture, le zonage protecteur ne suffit pas et qu'il doit s'articuler à un projet vivant, producteur de richesses même modestes, afin que l'agriculture cesse d'être le maillon faible de l'aménagement du territoire et le réservoir de foncier pour tout le reste.

Les évolutions institutionnelles en cours dans les Bouches-du-Rhône, grand département maraîcher et horticole, ne devront en aucun cas faire baisser la garde sur les avancées obtenues sur le territoire de MPM, y compris sur Marseille. Dans tous les cas, la nécessité de préserver nos terres agricoles, ne fussent-elles que de 3%, doit s'imposer.

L'agriculture doit être maintenue sur notre territoire pour les différentes fonctions qu'elle nous offre. Avec des produits de qualité, avec une intervention directe sur notre cadre de vie, elle est aujourd'hui un des enjeux majeurs pour notre agglomération urbaine polycentrique.

L'agriculture urbaine et périurbaine, si elle intègre manifestement une dimension militante, a besoin pour réussir de s'appuyer sur les deux piliers que sont la maîtrise foncière et le développement économique.

Patrick Magro

Vice-Président Délégué à l'Aménagement
de l'espace communautaire,
à la valorisation des espaces communautaires périurbains
et à l'agriculture
de Marseille Provence Métropole



1 Contexte et objet de la démarche

L'agriculture sur le territoire de MPM bénéficie de nombreux atouts : climats, potentialités agronomiques, réseaux d'irrigation développés en plaine, proximité d'un important bassin de consommation... Même s'ils ne représentent plus que 3 % du territoire, les espaces agricoles sur MPM remplissent différents rôles essentiels :

- ✓ participation à l'économie du territoire
- ✓ maintien du cadre et de la qualité de vie
- ✓ participation à l'équilibre et à la vie des territoires
- ✓ gestion des espaces naturels
- ✓ maintien des paysages et des espaces ouverts
- ✓ lutte contre l'incendie
- ✓ participation à l'autonomie alimentaire de la région

Conscient de ces atouts et des enjeux liés à la pérennisation des espaces agricoles, Marseille Provence Métropole a déjà engagé plusieurs actions en faveur de l'agriculture et affiche la volonté de préserver ces espaces dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La mise en place d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire a pour but de coordonner l'ensemble des actions visant à :

- conserver voire développer le potentiel agricole du territoire de MPM et toutes les fonctions que remplit l'agriculture, essentielles à l'équilibre de ce territoire
- aller vers une agriculture dynamique (des exploitants qui ont des projets, qui se développent, de nouveaux exploitants qui s'installent)
- aller vers une agriculture durable, innovante, en phase avec les attentes de la société.

Pour élaborer ce SDAC, MPM et la Chambre d'agriculture ont signé une convention de partenariat. La première étape vise à synthétiser les analyses et diagnostics précédemment réalisés sur le territoire et à actualiser cet état des lieux par la rencontre d'acteurs du territoire, qui par la mise en place de projets ou d'actions, agissent ou sont susceptibles d'agir pour l'agriculture.

Ce premier travail a permis d'identifier cinq axes stratégiques qui sont inscrits dans le SDAC et de les décliner en enjeux.

Des actions concrètes sont proposées pour répondre à chacun des enjeux.

2 Evolutions de l'agriculture, analyse et propositions en faveur d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté Urbaine

L'agriculture sur MPM en quelques chiffres

Un potentiel agricole cultivable qui représente 3 % du territoire :

- 1 340 ha cultivés
- 553 ha de potentiel supplémentaire mobilisable

Un potentiel sylvopastoral de 5 144 ha :

- 2 604 ha de parcours déjà valorisés
- Un potentiel supplémentaire de 2 540 ha

2 522 ha classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme communaux (en 2013)

130 exploitations professionnelles et 181 exploitants (dont 36 doubles actifs)

332 emplois (en équivalent temps plein)

2.1 Méthodologie

Cette première partie est essentiellement basée sur le diagnostic réalisé en 2005 par la Chambre d'agriculture à la demande de MPM et sur les résultats du diagnostic des potentialités sylvopastorales réalisé en 2009 et 2010 par la Chambre d'agriculture et le CERPAM.

Sauf précision contraire, les données chiffrées présentées dans ce rapport viennent du diagnostic agricole réalisé en 2005.

La rencontre d'acteurs du territoire ainsi que le Recensement Général Agricole de 2010 ont permis d'actualiser certaines de ces données et d'illustrer les tendances perçues sur le territoire.

Cette première partie a été présentée au comité de pilotage du SDAC le 25 mars 2013.

Diagnostic agricole Chambre d'agriculture et Recensement Général Agricole : une différence de méthodologie

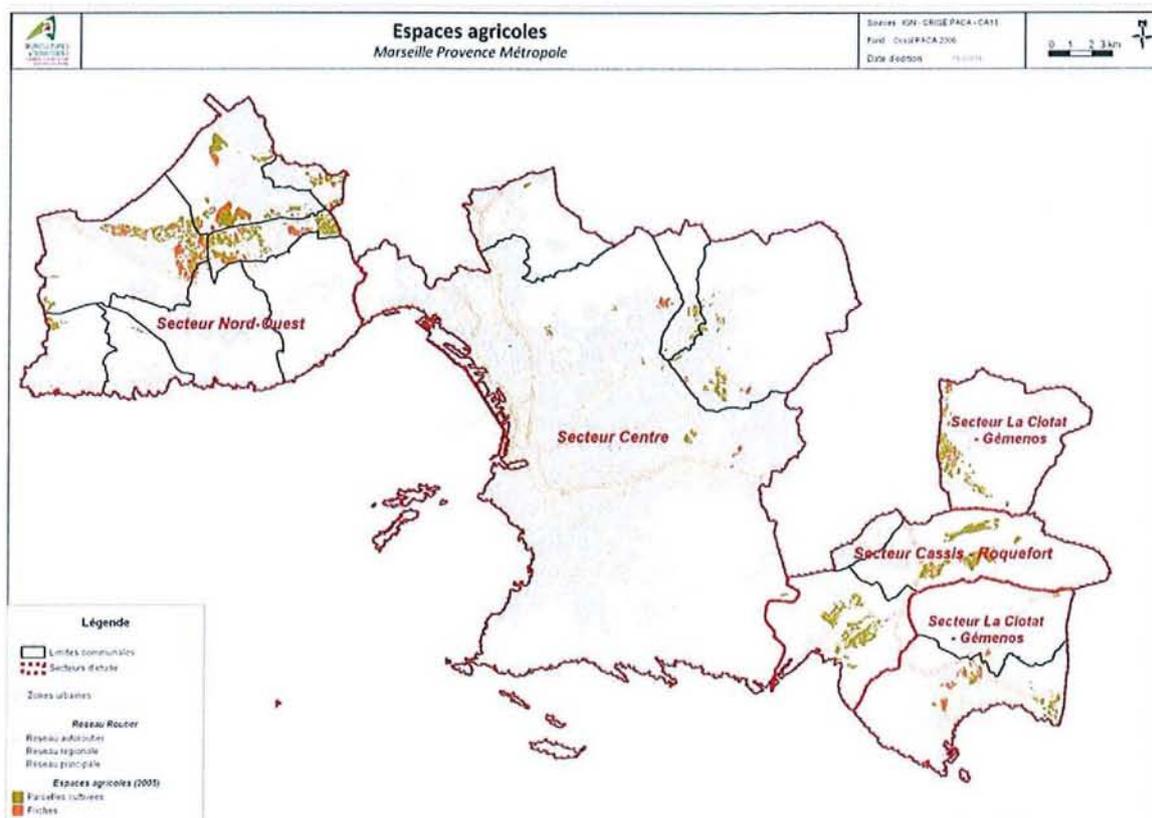
Le diagnostic agricole réalisé en 2005 par la Chambre d'agriculture est basé sur l'enquête des exploitants professionnels qui ont tout ou partie de leur exploitation sur le territoire de MPM et ce que leur siège d'exploitation soit ou non sur l'une des communes de MPM.

Le Recensement Général Agricole est basé sur l'enquête de tous les exploitants agricoles (professionnels ou non). Les données d'une exploitation sont rattachées à la commune du siège d'exploitation (*les surfaces cultivées peuvent être situées sur une autre commune*¹). Le Recensement a lieu de façon périodique : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, ce qui permet d'illustrer les évolutions que connaît l'agriculture sur le territoire malgré les précautions à prendre dans l'analyse des données (*sur le profil des personnes enquêtées et sur la localisation des données*).

¹ En 2000 et 2010, la DRAAF PACA avait découpé la région en « géoterroirs » et avait retraité les données de chaque exploitation en les rattachant au géoterroir où se situait la majorité des terres exploitées. Ce découpage n'a cependant pas pu être utilisé dans ce rapport, les limites des géoterroirs étant trop éloignées des limites du territoire de MPM.

2.2 Quatre territoires agricoles ont été identifiés sur MPM

Les quatre territoires agricoles identifiés sont présentés dans la carte ci-après.

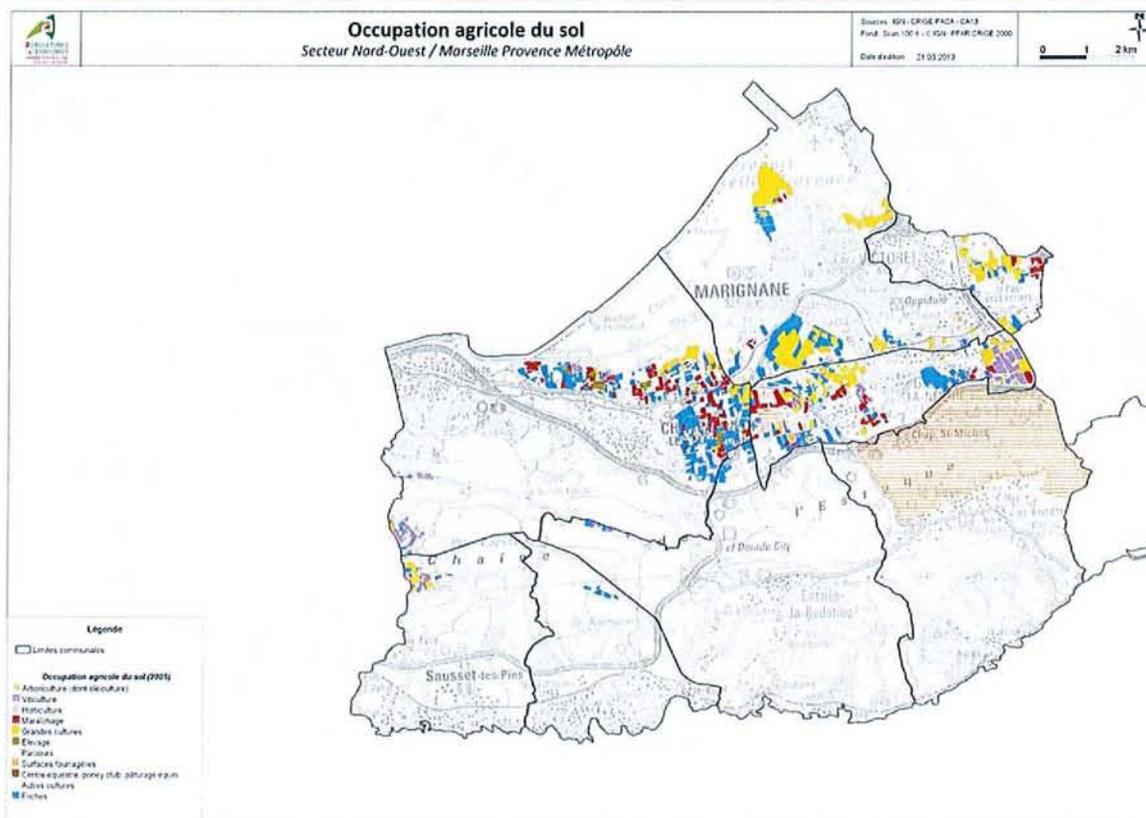


2.2.1 Au Nord Ouest

Les bonnes potentialités agronomiques, la présence d'un réseau d'irrigation développé en plaine, l'existence de secteurs agricoles conséquents et cohérents (*qui pourrait par exemple permettre l'émergence de projets collectifs*) sont les principaux atouts de ce territoire. En 2005, 58 exploitations ont été recensées, ce qui représentait 167 emplois en équivalent temps plein et une surface cultivée de 640 ha. Les productions sont variées même si trois orientations dominent :

- le maraîchage
 - o les exploitations sont de petite taille mais nombreuses (*20 exploitations qui cultivent 83 ha*)
 - o 42 % de la production étaient écoulés en 2005 sur le MIN des Arnaux et 33 % en vente directe,
 - o Quelques exploitations, spécialisées sur 1 ou 2 productions, écoulent leurs productions vers la grande distribution, des grossistes ou des expéditeurs
- la viticulture
 - o une partie des surfaces bénéficie de l'AOC « Coteaux d'Aix en Provence » (*38 ha sur 112 ha en 2005*)
 - o l'essentiel de la production est destinée à la Cave coopérative « La Venise Provençale », située à Saint Julien les Martigues
- les grandes cultures, représentent 41 % des surfaces, soit 262 ha, elles sont produites essentiellement en complément d'une autre production (*vignes, élevage,...*)

D'autres types de productions sont bien présents : pépinières, élevage caprin et ovin (dont la commercialisation est orientée vers les circuits courts), élevage bovin, de gibier,...



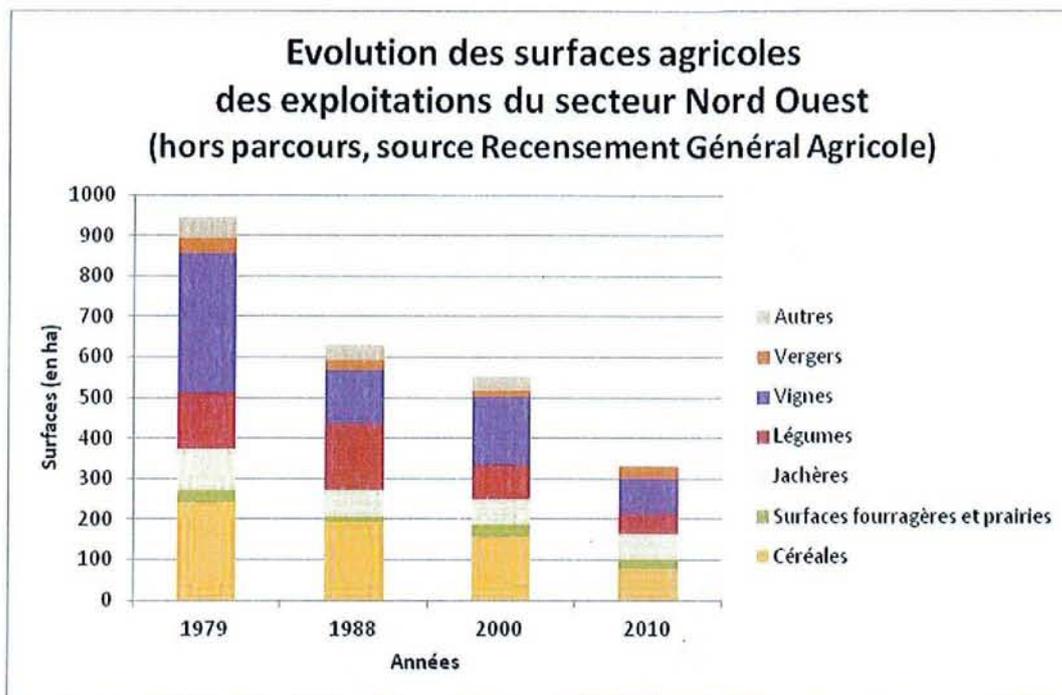
Les tendances observées : une évolution des productions

Au fil des ans, le potentiel agricole cultivé a diminué de façon très importante : entre 1979 et 2010, cette baisse représente 65 % des surfaces, une grande partie de ces surfaces évoluant vers des friches. Ainsi, en 2005, 33 % du potentiel étaient en friches.

Le paysage agricole évolue également. Dans les secteurs de plaine, on observe une diminution des surfaces viticoles et une augmentation des surfaces de céréales et de fourrage. Les surfaces maraîchères baissent également, dans une moindre mesure. C'est une conséquence des difficultés économiques ressenties par les exploitations maraîchères ou horticolas. Mais c'est aussi une conséquence visible de la forte pression foncière qui s'exerce sur les espaces agricoles : la non pérennité de l'accès au foncier conduit les exploitants à implanter des cultures annuelles.

Cette tendance observée sur le terrain est confirmée par les données du Recensement Général Agricole : la part des surfaces en fourrage, prairies, céréales, jachères cultivées par les exploitations de ce secteur est passée de 39 % en 1979 à 49 % en 2010. Dans le même temps, les surfaces viticoles ont diminué de 37 à 27 %. Les surfaces de légumes représentent, en 1979 comme en 2010, 15 % des surfaces après avoir représentées jusqu'à 26 % des surfaces en 1988.

Dans les secteurs de massif, les surfaces en vignes restent plus stables et les surfaces dévolues à l'élevage augmentent.



Les problèmes identifiés

La précarité du foncier, le mitage des secteurs de plaine, la concurrence avec des activités non agricoles constituent la principale difficulté de ce territoire et freinent le développement de l'agriculture.

La remobilisation du foncier apparaît comme un enjeu prioritaire pour permettre au secteur de redevenir un secteur agricole dynamique. Cette re-mobilisation permettra également de diminuer les risques incendies dont les effets se sont fait particulièrement ressentir à l'été 2013 sur les secteurs de plaine.

La pression des risques incendie est importante sur les secteurs de massif. La présence de zones cultivées en bord ou en cœur de massif ou le développement du sylvopastoralisme sont 2 moyens de diminuer ces risques.

En ce sens, un projet d'installation d'un élevage caprin dans le secteur du Vallon de Valtrède est en cours d'élaboration. La Communauté Urbaine a déjà acquis le foncier permettant la construction d'une bergerie communautaire et a identifié l'élevage qui pourrait s'y installer. Sur la commune de Sausset les Pins, également fortement concernée par les risques incendies, une étude réalisée en 2011 par la Chambre d'agriculture a permis d'identifier un potentiel de remise en culture intéressant dans quatre secteurs anciennement agricoles.

2.2.2 Le secteur Centre

Bénéficiant de bonnes potentialités agronomiques et pour partie d'un accès à un réseau collectif à l'irrigation (*via la Société des Eaux de Marseille - en gravitaire*), les espaces agricoles de ce secteur ont cependant fortement diminué, gagnés peu à peu par l'urbanisation. L'agriculture est encore présente sur des secteurs de petite taille répartis sur l'ensemble de ce territoire et intégrés dans le maillage urbain.

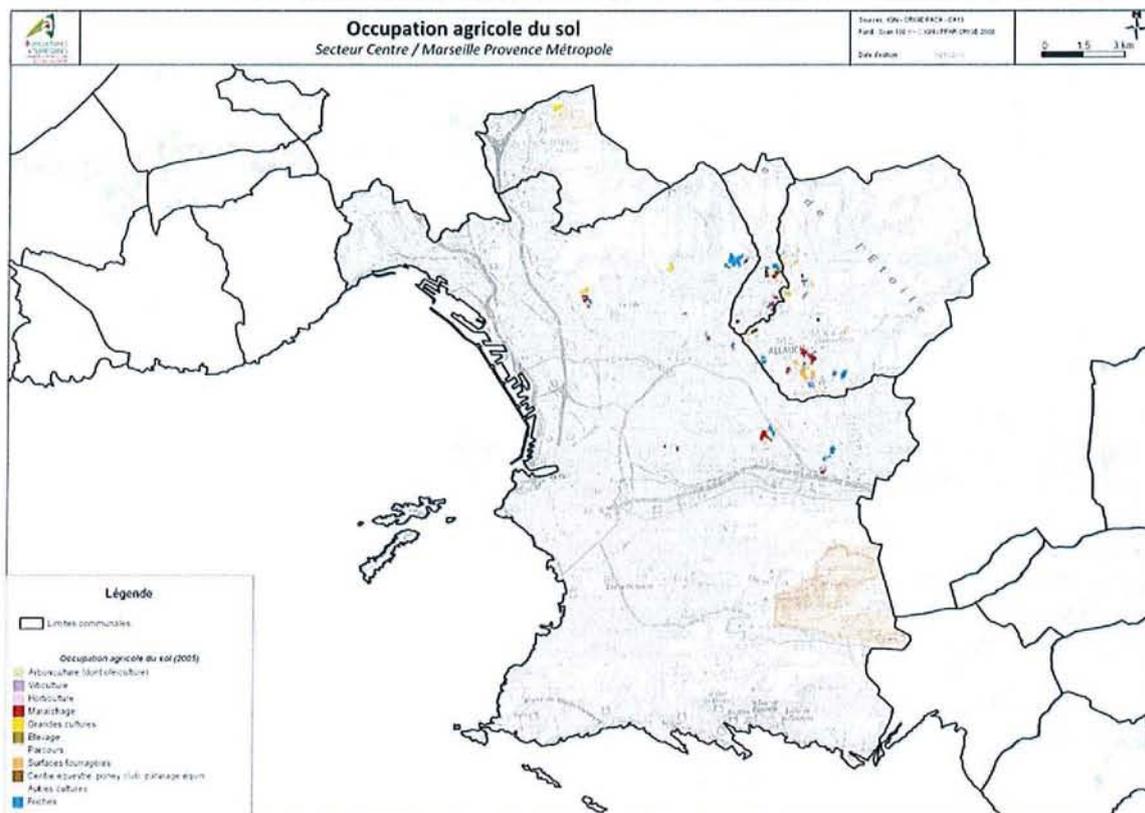
En 2005, l'agriculture représentait 123 ha cultivés, 31 exploitations et 55 emplois en équivalent temps plein.

Les exploitations maraîchères sont dominantes, même si, en termes de surface, les productions fourragères sont majoritaires (45 % des surfaces alors que les surfaces maraîchères représentent 29 %).

La commercialisation des productions maraîchères se fait majoritairement sur le carreau du MIN des Arnaux (77 % de la production), la vente directe était en 2005 peu développée.

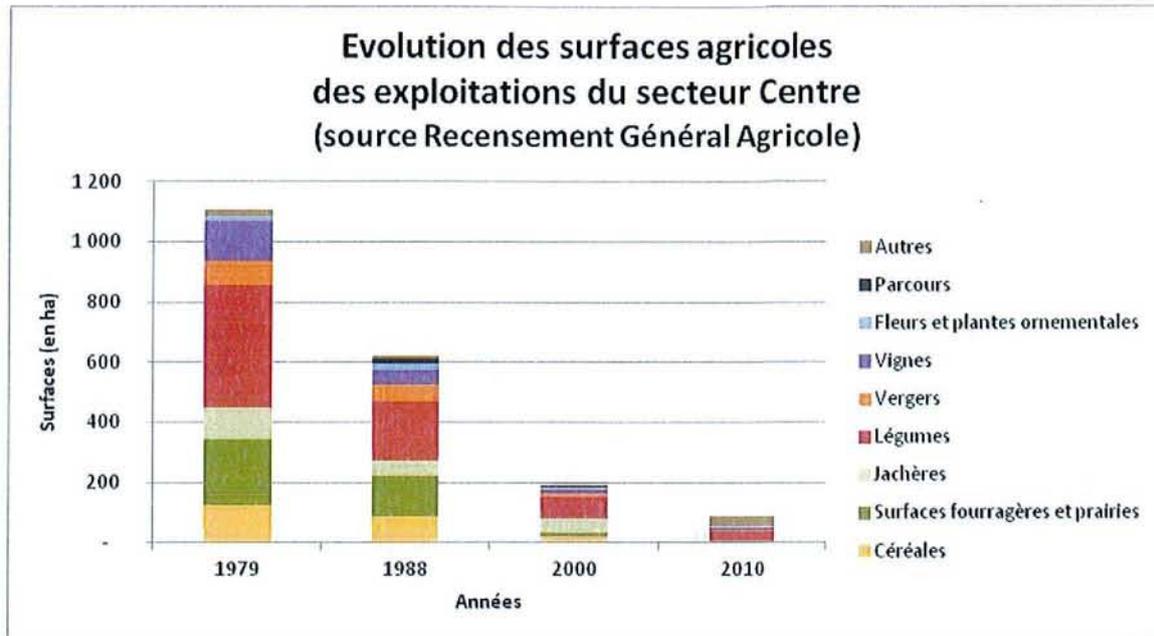
Particularité de ce secteur, la commune de Marseille gère 3 fermes pédagogiques. Il s'agit de véritables exploitations agricoles qui produisent et qui vendent leur production. Leur fonction est cependant principalement pédagogique. L'accès à ces fermes est réservé, sur rendez-vous exclusivement, aux scolaires accompagnés de leurs enseignants et aux groupes encadrés (centres aérés, instituts médicaux pédagogiques, etc ...).

Sur le secteur des massifs, l'élevage (ovin et caprin) est présent et pourrait être développé.



Les tendances observées

La baisse des surfaces agricoles a été rapide et très forte entre 1979 et 2010. Gagnée par l'urbanisation, la production agricole s'est déplacée vers d'autres secteurs, plus éloignés de Marseille. Cette baisse s'est accompagnée d'un changement de productions autour de Marseille : la part de cultures fourragères a augmenté (ce qui est dû à l'augmentation du nombre de centres équestres, notamment sur Allauch et Plan de Cuques et à la précarisation du foncier).



Les problèmes identifiés

La pérennisation des derniers espaces agricoles apparaît comme une réelle problématique sur ce secteur. Ces espaces sont reconnus comme essentiels pour permettre la respiration de la trame urbaine. En ce sens, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, MARSEILLE a choisi de conforter sa zone agricole sur des secteurs encore préservés bénéficiant de réelles potentialités agricoles.

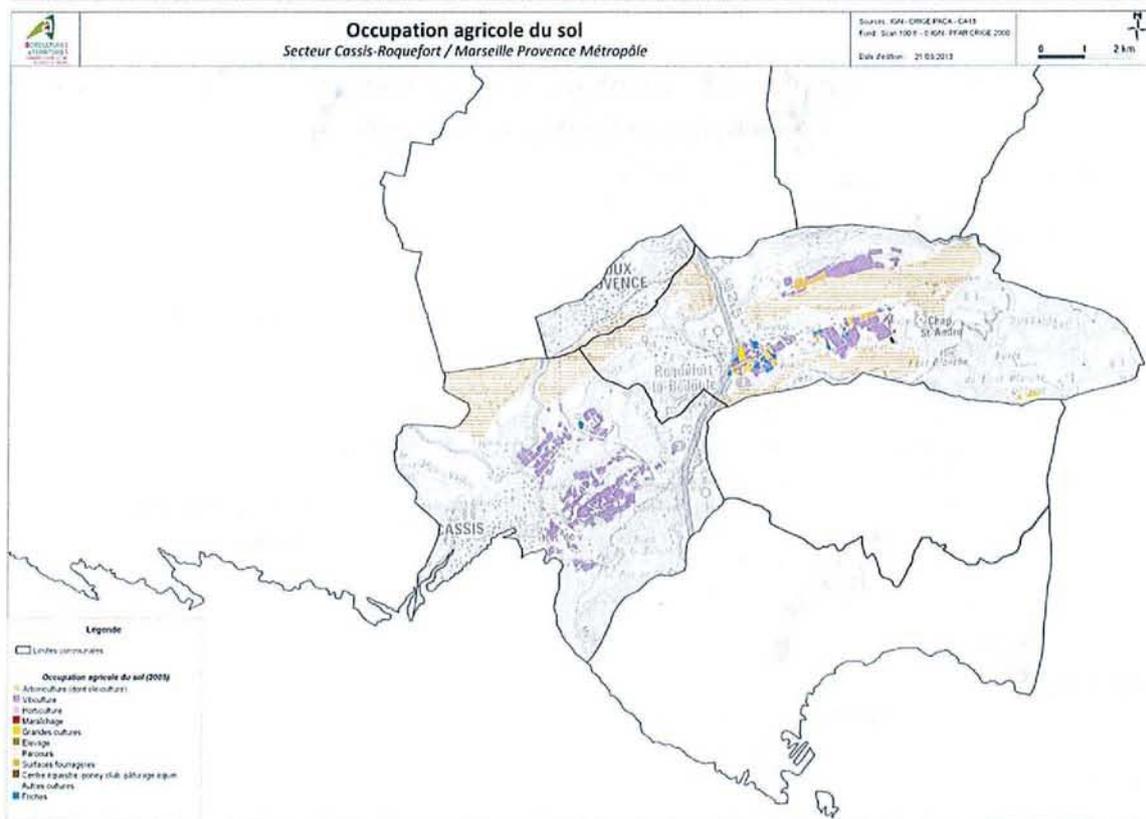
2.2.3 Cassis et Roquefort la Bédoule

Le secteur est marqué par la dominance de la vigne : la qualité du terroir est reconnue par deux AOC viticoles : l'AOC Cassis (*sur la commune de Cassis*) et l'AOC Côtes de Provence (*sur la commune de Roquefort la Bédoule*).

L'agriculture y permet l'entretien de paysages emblématiques qui participent « fortement à l'image de la Provence méditerranéenne » (*source Charte du Parc National des Calanques, volume 1*).

En 2005, 19 exploitations ont été recensées, pour 390 ha de surfaces cultivées et 78 emplois en équivalent temps plein.

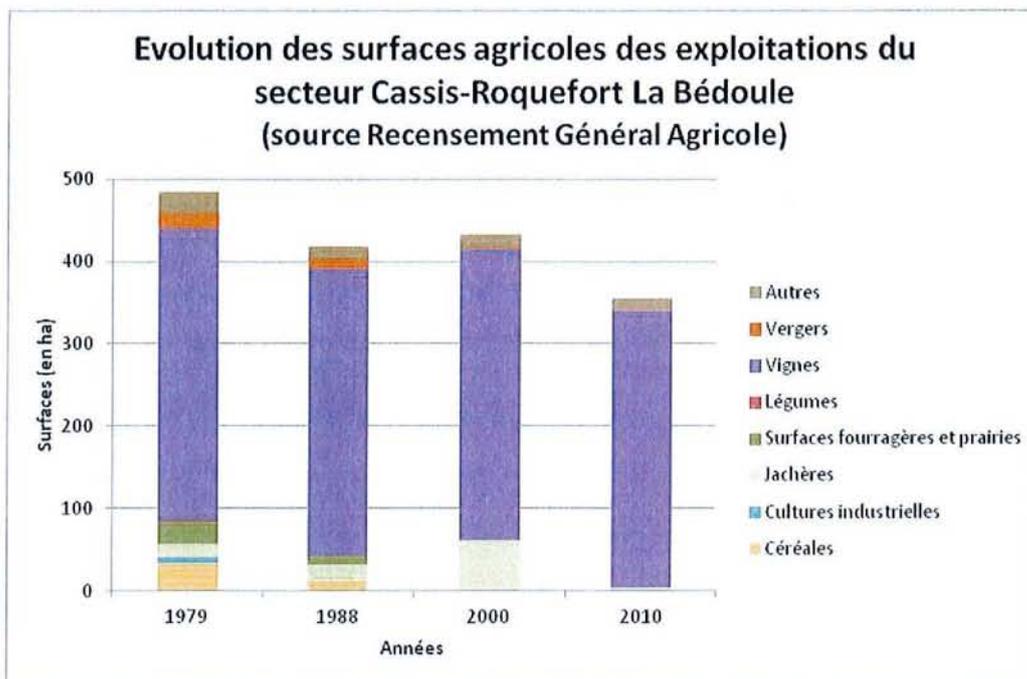
Les vignes sont majoritaires : en 2005, elles représentaient 88 % des surfaces.



La production est vinifiée et commercialisée soit par la Cave Coopérative de Roquefort la Bédoule (25 % de la production en 2005) soit en cave particulière. Les circuits courts (vente au caveau, restaurateurs) constituent les principaux débouchés.

Les tendances observées :

Les surfaces en vignes sont globalement stables et majoritaires :



Cependant, on note une baisse des surfaces sur Roquefort la Bédoule (-15 % entre 1979 et 2010) qui fragilise la cave coopérative : celle-ci souffre d'un manque de renouvellement des coopérateurs et connaît des difficultés suite à un violent épisode de grêle en 2012 qui a détruit une grande partie de la récolte des coopérateurs.

Sur la commune de Cassis, bénéficiant du dynamisme d'une AOC prestigieuse, les surfaces en vignes augmentent (+ 5 % entre 1988 et 2010 des surfaces de vignes, + 19 % si l'on considère uniquement les surfaces en AOC).

Les problèmes identifiés

La pérennité économique de l'outil coopératif constitue une préoccupation importante pour assurer le maintien des exploitations et des surfaces agricoles qui lui sont liées. Elle passe par une réflexion sur cet outil et sur la transmission des surfaces cultivées ou par la mobilisation de nouvelles surfaces.

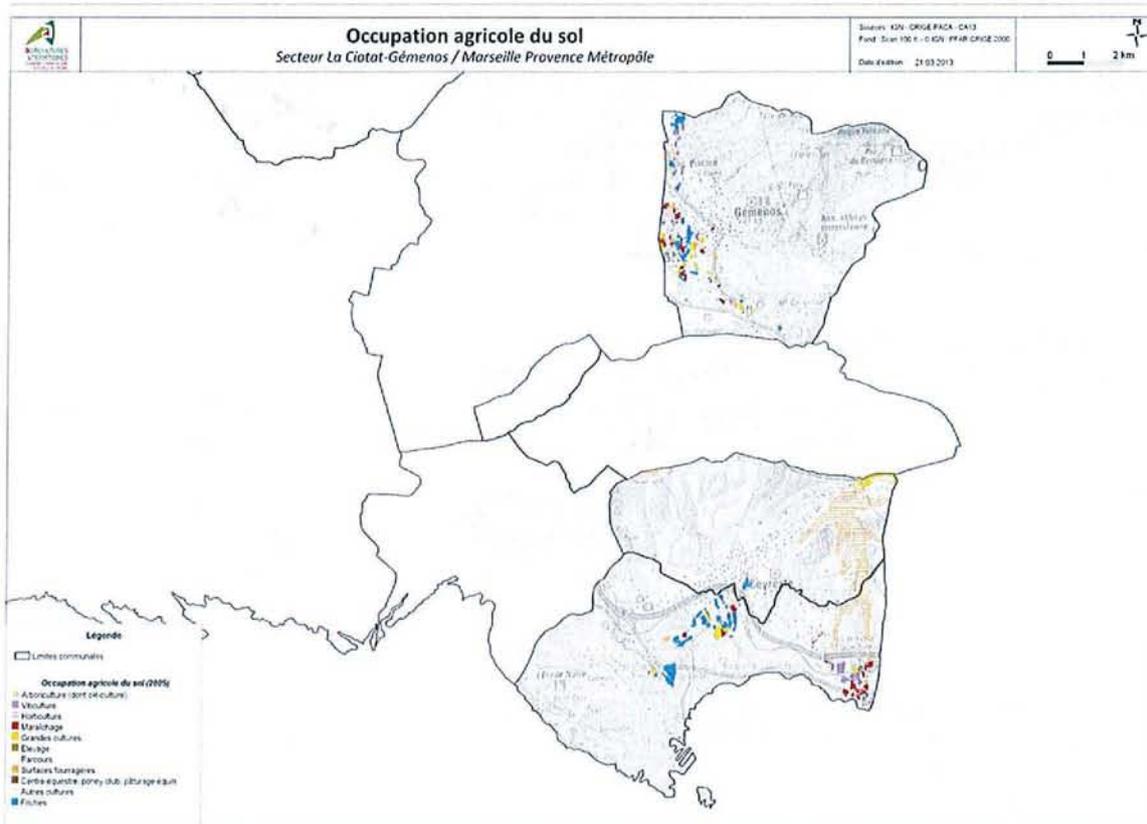
Sur Cassis, le dynamisme de l'AOC permet d'envisager une extension du vignoble, projet déjà étudié et ayant conduit au repérage de terres ayant le potentiel nécessaire.

2.2.4 La Ciotat, Gémenos et Ceyreste

Sur ce secteur également, l'urbanisation a grignoté les espaces agricoles. En 2005, l'agriculture représentait 22 exploitations, 32 emplois en équivalent temps plein et une surface cultivée de 208 ha. Ce secteur est marqué par la précarisation du foncier (1/3 des surfaces cultivées le sont de façon précaire), et l'importance des friches (98 ha).

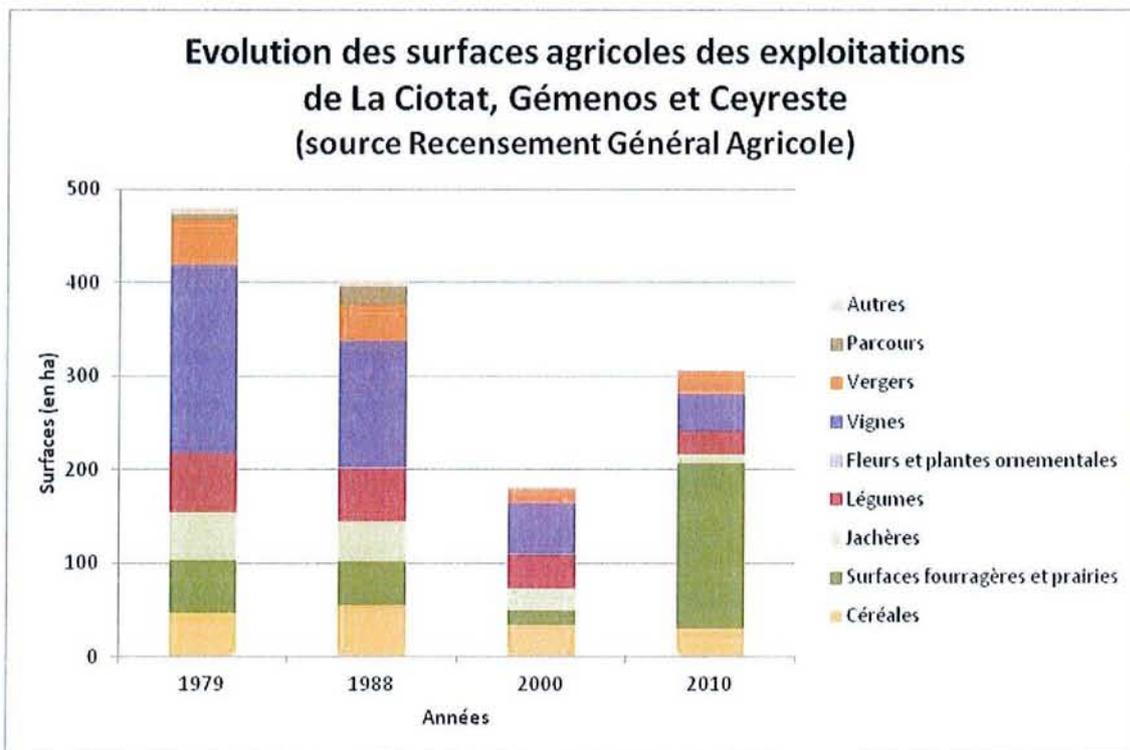
Les exploitations maraîchères, plus que sur les autres secteurs, sont tournées vers les circuits courts, profitant de la demande importante des consommateurs en produits locaux : cela représentait jusqu'à 74 % des volumes pour les exploitations de La Ciotat en 2005. Vente à la ferme et marchés locaux étaient alors les principaux modes de vente. Depuis, d'autres formes de vente, comme la commercialisation en paniers, se sont développées.

D'autres productions sont présentes : production fruitière (souvent en complément du maraîchage), oléiculture, viticulture (production destinée à la cave coopérative d'Auriol pour les exploitations de Gémenos et à la cave coopérative de Roquefort la Bédoule pour celle de la Ciotat), grandes cultures, élevages caprins et ovins,...



Les tendances observées

La viticulture a peu à peu laissé la place aux cultures annuelles (*fourrage, céréales*), qui marquent le développement d'activités d'élevage (ovin, caprin) et surtout le développement de centres équestres (*plus particulièrement sur Gémenos*). De même, le maraîchage a connu une forte régression.



Les problèmes identifiés

L'accès au foncier est la principale problématique de ce secteur. Le développement de l'agriculture est en effet freiné par la précarisation du foncier. La présence d'un potentiel important de développement et la demande de porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture renforce l'importance de ce problème.

2.3 Synthèse : une agriculture périurbaine fragilisée

2.3.1 Le SCOT et les documents d'urbanisme pérennisent les espaces agricoles

Les espaces agricoles de MPM font face à une forte pression urbaine, ce qui, sans visibilité sur la pérennité de ces espaces, peut fragiliser les exploitations existantes (*en freinant les possibilités de s'agrandir, l'envie de mettre en place de nouveaux projets*) et bloquer les projets d'installation.

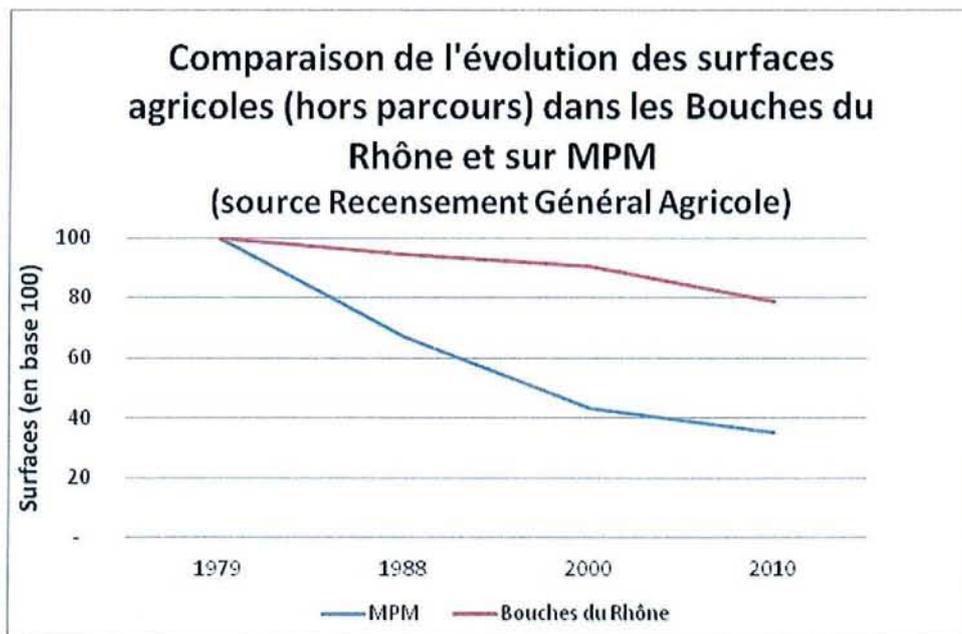
Conscient des enjeux liés à la pérennisation des espaces agricoles, MPM a inscrit dans son Schéma de Cohérence Territoire (*approuvé en juillet 2012*) la volonté de préserver de façon absolue les espaces agricoles au sens réglementaire du terme (*espaces classés en zone agricole aux documents d'urbanisme actuels, soit 2 528 ha*).

Dans le même temps, plusieurs communes ont adopté un Plan Local d'Urbanisme (*document faisant suite au Plan d'Occupation des Sols*). A cette occasion, suite aux réflexions qui ont eu lieu lors de l'élaboration du SCOT et à une prise de conscience collective du risque de la disparition à terme des dernières terres agricoles, les zones agricoles ont pu être maintenues voire augmentées. Sur Marseille, dans le PLU approuvé en juin 2013, en dehors des zones agricoles (*dont la surface a augmenté*), certains terrains ont pu être protégés au titre de l'article L 123-1-5-9 du Code de l'Urbanisme qui permet de « localiser dans les zones urbaines les terrains cultivés à protéger et inconstructibles ».

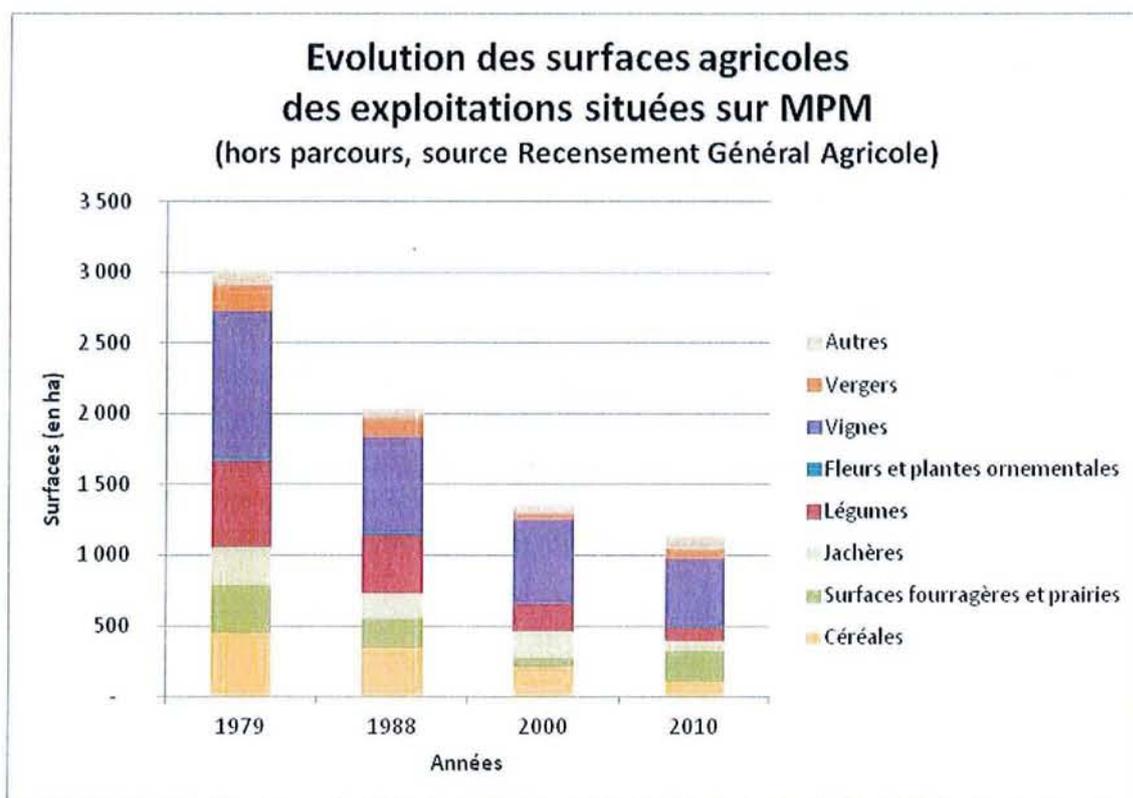
Alors que les zones agricoles, au sens réglementaire, représentaient 3 % du territoire en 2006, elles représentent, en 2013, 4 % du territoire. Cette dynamique est favorable à la mise en place de projets de développement de la part des exploitations.

2.3.2 L'évolution des surfaces agricoles reflète la forte pression foncière

La pression foncière, marquée sur le territoire, freine le développement des exploitations et explique en partie la baisse des surfaces agricoles cultivées et l'importance des friches. La baisse des surfaces est plus importante sur MPM que sur le reste du département. Ainsi, 60 % des terres cultivées en 1979 ont été perdues : une partie a été urbanisée (*développement des zones urbaines, des zones d'activités,...*), une autre partie est en friche. Cette baisse a cependant ralenti depuis 2000, contrairement à ce qui s'est produit sur l'ensemble du département.



La précarité de l'accès au foncier est un autre indicateur de la pression foncière. Ainsi, en 2005, près d'un tiers des terres cultivées était mis à disposition des agriculteurs de façon précaire : sous forme de prêt verbal, sans assurance sur la pérennité de cette mise à disposition. Cette précarité est plus marquée sur l'ouest du territoire. Elle influence également le choix des cultures : en l'absence de certitudes sur la pérennité de l'accès au foncier, les cultures annuelles demandant peu d'investissements (*fourrage, céréales*) augmentent.



Base de toute activité agricole, le foncier sur MPM est difficile à mobiliser : il est nécessaire d'assurer et d'afficher la pérennisation des espaces agricoles et de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs si l'on veut maintenir une agriculture dynamique sur le territoire.

La volonté de MPM et des communes de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs

Depuis 2012, MPM a signé une Convention d'Animation Rurale avec la SAFER. L'objectif est de permettre aux exploitants en place et à de nouveaux exploitants de pouvoir accéder au foncier. Elle vient compléter et renforcer la Convention d'Intervention Foncière existante. Ce dispositif a déjà permis de mobiliser du foncier pour agrandir des exploitations existantes ou conforter une installation.

Plusieurs projets sont en réflexion (*notamment autour du quartier de Bricard, au croisement des communes de Châteauneuf les Martigues, Gignac la Nerthe et Marignane où la Communauté Urbaine a acquis des bâtiments et des terres agricoles, ou encore au Vallon des Douces sur la commune de Marseille où la Communauté Urbaine envisage l'acquisition de terres agricoles pour permettre l'installation d'un nouvel agriculteur*).

2.3.3 Des liens forts entre agriculture et environnement

Les rôles de l'agriculture en faveur de l'environnement sont multiples et ont été reconnus dans le SCOT de MPM : maintien d'espaces ouverts dans la trame urbaine, entretien des paysages, diminution des risques naturels.

L'entretien d'espaces cultivés ou le développement du sylvopastoralisme permettent de diminuer les risques incendies, plus particulièrement en frange de massif. Plusieurs réflexions ont déjà été engagées en ce sens sur MPM, dont le repérage de secteurs ayant un potentiel agricole sur les communes de Sausset les Pins et Cassis et le diagnostic des potentialités sylvopastorales sur l'ensemble des communes. Les risques inondations aussi sont diminués par la présence d'espaces agricoles cultivés.

L'environnement a également une influence sur l'agriculture : changement climatique, souci de préserver les ressources naturelles,... amènent les exploitants à adapter leurs pratiques pour aller vers des pratiques encore plus respectueuses de l'environnement et diminuer leurs dépenses énergétiques (*recherche de sources d'énergie alternatives, pratiques permettant de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires ou le nombre d'interventions techniques,...*). Plusieurs initiatives sont désormais lancées sur le département.

Le développement possible du sylvopastoralisme

Sur MPM, plusieurs élevages, ovins et caprins, pratiquent déjà le sylvopastoralisme. On comptait, en 2010, 3 élevages ovins et caprins viande (*dont les troupeaux parcouraient 2 100 ha dont 1 600 ha sur MPM*) et 3 élevages caprins fromagers (*dont les troupeaux parcouraient 1 000 ha*). Le sylvopastoralisme pourrait être développé : huit sites ont été repérés, qui permettraient soit de conforter une exploitation existante (*en augmentant ses surfaces de parcours*) soit d'installer un nouvel éleveur. Pour cinq de ces sites, la possibilité d'implanter une bergerie ou d'aménager un bâtiment a été déjà étudiée.

Sur l'un des sites, le Vallon de Valtrède, MPM, après avoir acquis le foncier nécessaire, réalise l'implantation d'une bergerie pour pérenniser l'élevage caprin du secteur.

2.3.4 Un important bassin de consommation qui offre des perspectives de développement

Une agriculture économiquement fragile

Les exploitants sur MPM sont confrontés à la difficulté de trouver du foncier pour pouvoir s'agrandir ou s'installer, ce qui peut freiner le développement de leurs projets et de leurs exploitations, voire mettre en péril leur pérennité économique.

Pour assurer la pérennité et le dynamisme de l'agriculture, trois autres éléments sont essentiels :

- l'installation de nouveaux exploitants et la transmission du foncier afin de maintenir les surfaces agricoles. Or, en 2005, sur les 23 exploitations concernées par la problématique de reprise (*chef d'exploitation ayant 55 ans ou plus lors de l'enquête*), 16 n'avaient pas de repreneurs identifiés à cette époque.
- l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets afin de leur permettre de les réaliser dans les meilleures conditions (*conseil technique, conseil économique, réflexions sur les outils à proposer pour faciliter la mise en place de projet,...*). En 2005, seuls 1/3 des agriculteurs enquêtés faisaient appel à un conseiller technique extérieur (*chambre d'agriculture, CETA,...*)
- la valorisation des productions, condition essentielle pour permettre le maintien ou la création d'exploitations économiquement viables. En cela, la proximité d'un important bassin de consommation, permet d'envisager un développement de la commercialisation en circuits courts et une meilleure valorisation des productions.

Une commercialisation en circuits courts qui se développe sur le territoire de MPM

Le développement des circuits courts est favorisé par la proximité d'un important bassin de consommation et une demande croissante des consommateurs en produits locaux, frais, de qualité. Les filières maraîchage, élevage caprin et ovin et viticulture sont celles qui ont le plus développé ce mode de commercialisation sur MPM.

Toutes filières confondues, la vente en circuits courts (*sur les marchés, sur l'exploitation, en paniers ou auprès de la restauration*) concernaient 60 % des exploitations en 2005, qui commercialisaient de cette façon tout ou partie de leur production, alors que sur l'ensemble du département, 25 % des exploitations sont concernées.

Cependant, sur MPM, seules 25 % des exploitations commercialisent toute leur production en circuits courts. Les autres ont plusieurs types de débouchés et allient circuits courts et circuits longs (*grossistes, expéditeurs, centrales d'achat,...*).

Le MIN des Arnaux, pour les maraîchers, constitue le débouché majoritaire. En 2005, 44 % des volumes de légumes produits étaient écoulés sur le carreau de producteurs du MIN des Arnaux et 31 % des volumes étaient écoulés en circuits courts.

La concurrence avec des revendeurs à laquelle sont confrontés les producteurs sur le carreau du MIN et une meilleure valorisation de leur production peut les inciter à développer la vente en circuits courts. Ce choix doit cependant être réfléchi en prenant en compte les changements que cela implique sur l'exploitation. Ce type de commercialisation nécessite en maraîchage d'avoir une gamme élargie de productions, et pour toutes les filières d'ajouter au temps de production, le temps de vente. L'aspect logistique peut également être important (*gestion des déplacements, préparation de la vente,...*). La maîtrise technique est aussi essentielle, le suivi de nombreuses productions qui plus est, en simultané, demande des compétences spécifiques.

Même si toutes les exploitations ne peuvent pas se tourner vers les circuits courts (*organisation non adaptée et non adaptable, volumes de production trop importants,...*), la part de la production locale dans l'alimentation du territoire peut être augmentée.

De nombreuses initiatives montrent le succès des circuits courts sur le territoire de MPM

Plusieurs types de circuits courts existent sur le territoire de MPM ou à proximité : marchés locaux, vente à la ferme, paniers, épiceries, vente à la restauration collective ou privée, ... Les demandes des consommateurs évoluent et amènent à imaginer de nouvelles formes de vente (*mode de vente, localisation, horaires,...*). Les exemples choisis pour illustrer le succès des circuits courts et leur potentiel de développement sont des initiatives menées par la Chambre d'agriculture.

Goûtez au 13 : projet initié par la Chambre d'agriculture et le Conseil Général, ce dispositif regroupe plusieurs producteurs (essentiellement du nord du département) et vise à approvisionner la restauration collective en produits locaux (*fruits et légumes essentiellement*). Sur les 46 établissements scolaires qui s'approvisionnent auprès de Goûtez au 13, 24 sont situés sur le territoire de MPM.

Les Halles Terre de Provence : situées dans la zone commerciale de Plan de Campagne et ouvertes d'avril à fin octobre, 3 soirs par semaine depuis 2010, ces Halles, initiées par la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont attiré en 2012, 110 000 personnes, dont 43 % sont venus du territoire de MPM. Les producteurs présents vendent en demi-gros (*légumes, fruits mais aussi œufs, fromage, viande, pain, huile d'olives*).

La qualité de la production agricole est reconnue

La qualité des productions du territoire de MPM est reconnue par différents signes de qualité :

- AOC/AOP viticoles (*22 exploitations en 2005*) : Cassis, Côtes de Provence, Coteaux d'Aix
- AOC/AOP oléicole (*5 exploitations en 2005*)

Un projet d'AOP pour la Brousse du Rove est en bonne voie. Il concerne notamment les exploitations présentes sur MPM ou pouvant être amenées à s'installer pour peu qu'elles répondent au futur cahier des charges (*condition portant sur la race : chèvre du Rove, sur les conditions d'élevage, d'alimentation, sur l'implantation géographique de l'élevage*).

Ces différents signes de qualité, outre qu'ils protègent un produit et le savoir faire qui y est attaché (*notamment pour la brousse du Rove qui peut souffrir aisément de contrefaçons*), sont importants pour permettre la reconnaissance des productions au-delà des frontières du territoire et cela permet donc d'étendre la renommée du territoire et de son agriculture.

3 Présentation des enjeux en fonction des axes stratégiques

La mise à jour du diagnostic a permis de mettre en évidence les 5 axes stratégiques suivants pour le futur :

- stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus
- la politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles
- l'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité
- l'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité
- les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication

Ces axes sont ensuite déclinés en enjeux. L'ensemble a été présenté et validé en comité de pilotage le 13 mai 2013.

Dans la suite de la démarche, chaque enjeu sera décliné en actions. Une première liste d'actions a ainsi été présentée aux comités de pilotage du 2 juillet 2013 et du 19 novembre 2013. Pour chacune d'entre elles, différents éléments devront être précisés : l'objectif, le contenu, les modalités, les partenaires envisagés, les indicateurs de résultats, l'estimation financière, l'échéancier, le territoire ciblé. Certaines actions sont déjà opérationnelles et mises en œuvre par MPM.

3.1 Axe 1 : Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus

Les espaces agricoles sur MPM sont des espaces rares, très importants pour l'équilibre du territoire : espaces de productions diversifiées ou spécialisées, à haute valeur ajoutée, espaces de respiration dans la trame urbaine, support des paysages et de la biodiversité, les rôles sont multiples et essentiels.

Soumis à de fortes pressions, la prise en compte de ces espaces dans l'aménagement du territoire est nécessaire pour garantir la pérennité de l'agriculture. Cette prise en compte est déjà amorcée : le SCOT affiche une décision de préservation absolue des espaces agricoles réglementaires. On constate déjà que les PLU maintiennent voire développent les zones agricoles. Cette évolution favorable est à confirmer dans le cadre du PLUi.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir

Enjeu 2 : Créer les conditions permettant de redynamiser les espaces agricoles fragilisés et repérés comme stratégiques pour le territoire communautaire

Enjeu	Ref	Titre
1	A1	Actualiser et compléter le diagnostic agricole territorial de 2006, pour alimenter les réflexions futures de MPM sur les documents de planification et d'urbanisme
1	A2	Intégrer les objectifs et préconisation du SDAC lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et en particulier du PLUi

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | A3 | Mettre en place un groupe d'échanges lors de l'élaboration du PLUi qui définira les modalités d'association et sera force de proposition sur les différentes problématiques agricoles du territoire, leurs traductions dans le zonage et le règlement |
| 1 | A4 | Mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets urbains et d'infrastructures (routières, ferrées,...) et d'aménagement en complémentarité de l'étude d'impact |
| 2 | A5 | Identifier les espaces agricoles stratégiques sur lesquels seront mis en place des outils complémentaires de protection et de gestion |
| 2 | A6 | Travailler sur les espaces de transition entre les espaces agricoles ou naturels et les espaces urbains |

3.2 Axe 2 : La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles

L'accès au foncier est essentiel pour permettre le développement de l'agriculture (*installation de nouvelles exploitations, développement et agrandissement des exploitations existantes...*), la mise en place de projets innovants d'un point de vue économique.

Dans le contexte périurbain de la Communauté Urbaine, une politique foncière agricole est nécessaire pour permettre l'accès au foncier des agriculteurs, jeunes, nouveaux ou en place, dans des conditions acceptables et garantir la vocation des espaces agricoles sur le long terme.

Conscient de ces aspects, MPM mène déjà une politique foncière agricole active qu'il faut poursuivre et encore améliorer.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Poursuivre la connaissance du marché foncier agricole et anticiper ce marché

Enjeu 2 : Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables

Enjeu	Ref	Titre
1	A7	Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire du foncier
2	A8	Poursuivre l'animation foncière en cours sur le territoire de MPM et le suivi de la CAR (comité de pilotage)
2	A9	Identifier les secteurs prioritaires pour l'animation foncière
2	A10	Initier un partenariat avec l'EPF PACA pour des acquisitions foncières dans le cadre d'un projet agricole
2	A11	Poursuivre le portage du foncier en vue de l'agrandissement des exploitations ou de l'installation de nouveaux agriculteurs

2	A12	Mettre en œuvre le dispositif de rétrocession du foncier avec étalement du paiement prévu dans la CAR
2	A13	Aider les agriculteurs à l'achat, à la location lors d'échanges amiables
2	A14	Définir les conditions et objectifs d'acquisition des différents partenaires intervenant sur le foncier
2	A15	Acquérir du foncier en vue de la réalisation de projets agricoles

3.3 Axe 3 : L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité

L'agriculture, par son rôle dans la gestion d'espaces, par les paysages qu'elle façonne, par la biodiversité qu'elle favorise ou entretient, par son rôle dans la diminution des risques naturels, est décisive pour le maintien d'un environnement de qualité sur MPM. Des démarches sur cette thématique ont déjà été initiées par MPM avec succès.

Des réflexions, portées à différentes échelles (*au niveau européen, français, départemental*) vont dans le sens d'une agriculture durable, innovante, répondant aux défis environnementaux actuels. Ces réflexions doivent être relayées auprès des agriculteurs de MPM et faire l'objet d'échanges avec eux et avec les différents acteurs du territoire concernés.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Favoriser le cadre de vie et la biodiversité en encourageant une agriculture très respectueuse de l'environnement

Enjeu 2 : Participer à la diminution de la pression des risques naturels (inondation, incendie,...) qui affectent le territoire de MPM

Enjeu 3 : Gérer les espaces naturels et forestiers

Enjeu	Ref	Titre
1	A16	Associer le développement agricole à la préservation de l'environnement en favorisant les échanges et partages de pratiques agricoles innovantes
1	A17	Déterminer les effets éventuels du changement climatique sur l'agriculture locale, réfléchir aux adaptations possibles et encourager les échanges sur ce thème
1	A18	Accompagner les exploitants dans la mise en place de pratiques visant à réduire les dépenses énergétiques
2	A19	Identifier les espaces dont la remise en valeur agricole permettrait de faire diminuer la pression des risques naturels, proposer une animation pour reconquérir ces espaces et étudier les conditions de

		cette reconquête
2	A20	Maintenir voire adapter les réseaux d'irrigation nécessaires à l'agriculture et favorables à l'environnement
3	A21	Poursuivre le développement du sylvopastoralisme, à partir du potentiel identifié sur les massifs
3	A22	Faire émerger une politique apicole sur le territoire communautaire

3.4 Axe 4 : L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité

Le maintien de l'agriculture sur MPM passe par le développement des exploitations présentes sur le territoire et l'installation de nouvelles exploitations, dans des conditions économiquement viables, et par la mise en place de projets innovants.

La proximité d'un important bassin de consommation est un atout majeur. La valorisation apportée en circuits courts permet le maintien de structures de petites tailles en milieu périurbain. Les différentes initiatives de commercialisation en circuits courts menées sur le territoire montrent l'intérêt des consommateurs pour des produits locaux, frais et de qualité.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Proposer des unités d'exploitations viables et déterminer les conditions nécessaires à l'installation de nouveaux exploitants

Enjeu 2 : Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions

Enjeu 3 : Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité

Enjeu 4 : Aller vers une meilleure valorisation des productions et encourager les démarches innovantes

Enjeu	Ref	Titre
1	A23	Sur les unités foncières constituées grâce à l'action foncière, définir le projet agricole pour permettre l'installation ou l'agrandissement d'une exploitation
2	A24	Définir les conditions de viabilité économique dans le cas d'une reprise d'exploitation

2	A25	Proposer aux exploitants un point sur la situation de leur exploitation pour aller vers la mise en place de projets
2	A26	Conforter les filières fragilisées en améliorant les outils collectifs nécessaires à leur activité (outil de transformation, de commercialisation,...)
2	A27	Favoriser l'accès au conseil technique des exploitants
2	A28	Encourager les expériences de diversification vers des productions innovantes
3	A29	Concourir au développement des circuits courts de proximité
3	A30	Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective et des buffets des événements organisés sur MPM en produits locaux
3	A31	Favoriser l'approvisionnement des restaurateurs sur MPM en produits locaux
4	A32	Accompagner la promotion de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée en soutenant les filières de qualité (AB, AOC,...)
4	A33	Prévoir une meilleure traçabilité des productions vendues sur le carreau de producteurs du MIN des Arnavaux, et en particulier des productions locales
4	A34	Rechercher une labellisation de l'agriculture

3.5 Axe 5 : Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication

Les espaces agricoles et les agriculteurs du territoire remplissent de nombreux rôles qui sont peu ou mal connus du public.

Le développement de l'agriculture sera facilité par les échanges que pourront avoir les agriculteurs avec les autres acteurs du territoire (*partenaires institutionnels, collectivités, professionnels, usagers, habitants,...*) sur leur métier, sur ce que représente l'agriculture, sur sa diversité... Recréer un lien social, susciter des échanges, faire émerger des projets,... les intérêts sont nombreux pour les agriculteurs, comme pour les acteurs du territoire.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions)

Enjeu 2 : Sensibiliser les usagers du territoire aux pratiques agricoles

Enjeu 3 : Encourager un développement des échanges entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire (environnementalistes, professionnels comme les restaurateurs,...)

Enjeu	Ref	Titre
1	A35	Elaborer des supports de communication et identifier des circuits de diffusion pour faire connaître l'agriculture
1	A36	Aller vers la mise en place d'une maison de l'agriculture, lieu d'échanges et de découverte de l'agriculture ouvert au public
1	A37	Proposer un circuit de découverte des productions et paysages agricoles
2	A38	Sensibiliser le public à l'agriculture en organisant des visites d'exploitations
2	A39	Favoriser un usage partagé du territoire par une signalétique adaptée
3	A40	Participer aux réflexions sur l'agriculture en milieu périurbain dans le cadre de l'adhésion à Terres en villes
3	A41	Mettre en place des groupes d'échanges réunissant la profession agricole et d'autres acteurs du territoire

3.6 Autre action

Pour piloter la mise en œuvre du SDAC, il est proposé de mettre en place un comité de suivi qui établirait une priorité dans les actions à mettre en place, définirait la programmation annuelle et se doterait d'indicateurs de suivi pour évaluer les actions mises en œuvre.

4 Suites de la démarche

L'élaboration du SDAC va se poursuivre par la précision, pour chacune des actions envisagées, des conditions de mise en œuvre : l'objectif, le contenu, les modalités, les partenaires envisagés, les indicateurs de résultats, l'estimation financière, l'échéancier, le territoire ciblé.

